

Politique de prévention et gestion des conflits d'intérêts

SAPIENTA GESTION a formalisé une politique de gestion des conflits d'intérêts et mis en place des dispositions spécifiques en termes d'organisation (moyens et procédures) et de contrôle afin de prévenir, identifier et gérer les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de ses clients.

Néanmoins, si d'éventuels conflits d'intérêts apparaissent, ces derniers seront gérés dans l'intérêt du client, c'est-à-dire de manière équitable et en lui délivrant une information complète et adaptée.

Ainsi SAPIENTA GESTION s'autorise en fonction des situations de conflits d'intérêts à :

- Réaliser l'activité ou l'opération dans la mesure où l'organisation permet de gérer de manière appropriée la situation de conflit d'intérêts potentiel ;
- Informer le client dans le cas où certains conflits d'intérêts peuvent subsister et lui communiquer les informations nécessaires sur leur nature et leur origine ;
- Le cas échéant, ne pas réaliser l'activité ou l'opération amenant un conflit d'intérêts.

Il est rappelé que SAPIENTA GESTION est une société de gestion indépendante dans le cadre de l'exercice de ses activités.

SAPIENTA GESTION se doit de gérer tout conflit d'intérêts, de sa détection jusqu'à son traitement approprié. A ce titre SAPIENTA GESTION a mis en place une organisation permettant de :

- **prévenir** l'apparition de conflits d'intérêts, par une sensibilisation de l'ensemble de son personnel aux règles et codes de bonne conduite interne et de place, et par la mise en place de règles et des procédures strictes :
 - o mise en place d'un système de contrôle interne ;
 - o séparation des fonctions pouvant générer d'éventuels conflits ;
 - o veiller en permanence à ce que l'offre des produits et services que SAPIENTA GESTION propose à ses clients corresponde bien au profil et à leurs attentes, et ne soit jamais en contradiction avec leurs intérêts ;
 - o interdiction des opérations à titre personnel qui ne respecteraient pas les règles fixées par l'entreprise ;
 - o formation ou sensibilisation de l'ensemble du personnel aux bonnes pratiques de la profession ;
- **identifier** les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts des clients, par l'établissement d'une cartographie des risques de ces conflits d'intérêts. Cette cartographie précise activités ou opérations pour lesquels un conflit d'intérêts est susceptible de se produire. Le RCCI de SAPIENTA GESTION a notamment pour mission de veiller à la mise à jour de cette cartographie ;

- **gérer** les situations de conflits d'intérêts potentiels :
 - o en informant de façon complète et objective les clients, en s'interdisant d'user d'arguments tendancieux tout en signalant les contraintes et les risques associés à certains produits ou à certaines opérations ;
 - o en imposant aux collaborateurs de déclarer au RCCI les cadeaux et avantages perçus selon des règles fixées par SAPIENTA GESTION ainsi que, dès leur survenance, les situations de conflit d'intérêts dans lesquelles ils pourraient se trouver, le cas échéant.

Focus sur le risque en matière de durabilité

Conformément à sa politique d'investissement, SAPIENTA GESTION a décidé de prendre en compte le risque de durabilité dans sa politique de Prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Un suivi est effectué mensuellement l'application de la présente procédure par l'équipe de gestion afin de veiller au respect des exclusions, des politiques sectorielles, et toutes questions liées aux notations ESG et suivi de la politique d'engagement. Les portefeuilles peuvent donc être ajustés à tout moment sur décision collégiale lors du Comité de gestion en raison d'une situation potentielle de conflits d'intérêts ou ne répondant aux engagements de la société de gestion.

La procédure complète est disponible sur demande par email à support@sapientagestion.com ou dans les bureaux du siège social de SAPIENTA GESTION.